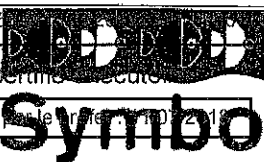


034-28



Établissement  
Public Territorial  
**Bassin  
de l'Or**

Accusé de réception

Réception

SEANCE DU 10 JUILLET 2018 A LUNEL  
DELIBERATION N°1-07-2018

Objet : Demande de subvention pour la parution du l'Or infos hors série consacré à l'avancement du contrat de bassin de l'Or

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	présente	Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présent	Michel LAZERGES
	René CHALOT	présent	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Procuration Mr Montiel	Jacques HELSEN présent
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	présente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	procuration à Mr Dieulefes	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	présent	Angelo GENNAI présent
	Hervé DIEULEFES	présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mme Jenin Vignaud	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	absent	De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	Jean-Marc LUSSERT	présent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOL	absent	
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr Barral	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Pierre RICO	présent	A EL KANDOUSSI
	Stéphanie JANNIN	procuration à Mr Lussert	Pascal KRZYZANSKI
	J. GALABRUN BOULBES	procuration à Mr Rico	Régine ILLAIRE
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	absente excusée	Michaël DELAFOSSE
	V. CALUEBA RIZZOLO	Absente excusée	Gabrielle HENRY
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Roux	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	absente	Jacques RIGAUD
	Yvon PELLET	présent	C. VASSAS MEJRI

034-253401830-20180711-11007201801-DE

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, conformément au règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Réception par le préfet : 11/07/2018

Le Contrat du Bassin de l'Or prévoit des opérations de communication sur l'avancement du programme d'actions et sur les évolutions positives de la profession agricole vis-à-vis de l'eau et l'environnement.

Le bureau d'études Oteis a fourni les éléments de bilan à mi-parcours ayant permis à l'équipe technique du Symbo de produire le contenu d'une édition hors-série de l'Or Infos dédié à l'avancement du Contrat qui a été rédigé par le Symbo.

L'objet est d'informer le grand public sur les principales actions conduites sur le Bassin de l'Or pour répondre aux enjeux de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Cette action prévoit l'édition papier ainsi que la diffusion sur le bassin versant de ce hors-série, qui se consacre exclusivement au contrat du Bassin de l'Or tout en respectant le format habituel de « l'Or Infos ».

Le budget prévisionnel et le plan de financement sont les suivants :

Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
Impressions et diffusions : 6 000 € TTC	- Aides publiques : Agence de l'eau : 50 %, soit 3 000 € - Autofinancement Symbo : 50 %, soit 3 000 € maximum
Total : 6 000 €	Total : 6 000 €

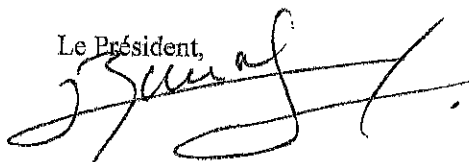
Le Président propose de délibérer en faveur de cette demande de subvention pour l'exécution de cette opération de communication sur le Contrat du Bassin de l'Or, dans la limite d'un budget maximal de 6 000 € TTC et sous réserve de l'obtention de cofinancement à hauteur de 50 % minimum, et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du dossier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité cette subvention pour l'exécution de cette opération de communication sur le Contrat du Bassin de l'Or, dans la limite d'un budget maximal de 6 000 € TTC et sous réserve de l'obtention de cofinancement à hauteur de 50 % minimum, et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du dossier.

Fait et délibéré à Lunel, le 10 juillet 2018.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE  
du BASSIN de L'OR**  
130, chemin de Merles  
34400 LUNEL



Objet : Demande de subvention pour l'évaluation écologique des travaux de restauration de la Viredonne et du Dardaillon

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	présente	Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présent	Michel LAZERGES
	René CHALOT	présent	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Procuration Mr Montiel	Jacques HELSEN présent
	Bernard GANIBENC Claude DUCHESNE	présent présente	Fabrice PECQUEUR Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	procuration à Mr Dieulefes	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	présent	Angelo GENNAI présent
	Hervé DIEULEFES	présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mme Jenin Vignaud	Laurent GRASSET
	Erick JUDE Fabrice FENOY	présent absent	J. Maurice MARTIN De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	Jean-Marc LUSSERT	présent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOL	absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr Barral	A EL KANDOUSSI
	Jean Pierre RICO	présent	Pascal KRZYZANSKI
	Stéphanie JANNIN J. GALABRUN BOULBES	procuration à Mr Lussert procuration à Mr Rico	Régine ILLAIRE
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	absente excusée	Michaël DELAFOSSE Gabrielle HENRY
	V. CALUEBA RIZZOLO	Absente excusée	Cyril MEUNIER
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Roux	Jacques RIGAUD
	Dominique NURIT	absente	C. VASSAS MEJRI
	Yvon PELLET	présent	

034-253401830-20180711-11007201802-DE

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, conformément au règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Réception par le préfet : 11/07/2018

La mise en œuvre du Contrat de Bassin de l'Or prévoit dans sa phase 2 une opération « d'évaluation des travaux de restauration de la Viredonne et des Dardaillons ».

EGIS Eau, lors de la phase de maîtrise d'œuvre des travaux, a posé les bases d'une mission d'évaluation de ces travaux, et finalise actuellement un état « Zéro » avant travaux. A partir de ce travail, le Symbo se propose, avec les principaux partenaires concernés (SIATEO, Agence de l'eau, maîtrise d'œuvre) d'affiner la suite de cette mission d'évaluation, afin de pouvoir engager les prestations nécessaires sur le dernier trimestre 2018, en particulier en :

- Définissant les paramètres à suivre (hydro morphologique, biologique, physico-chimique, socio-économique) et les indicateurs correspondants ;
- Priorisant les tronçons aménagés prioritaires ;
- Préparant le marché public pour lancer les prestations nécessaires à cette évaluation pluriannuelle.

Par ailleurs, cette étude figure dans les prévisions annoncées dans le D.O.B. 2018 (Comité Syndical du 21/12/201).

Le budget prévisionnel et le plan de financement sont les suivants :

Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
Prestations (Bureaux d'études)	- Aides publiques envisagées:
60 000 €	- Agence de l'Eau : 50% soit 30 000 €
	- Région ou Europe : 0-30% soit 18 000€
	- Autofinancement Symbo : 12 000 € 20 %
Total : 60 000 €	Total :60 000 €

Il convient pour cette action de solliciter les subventions maximales auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région et de l'Union Européenne au titre du FEDER 2014-2020.

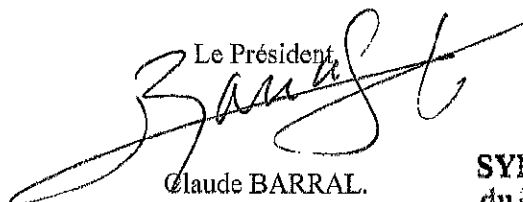
Le Président demande aux élus de délibérer en faveur de cette demande de subvention pour l'exécution de cette mission d'évaluation des travaux de la Viredonne et des Dardaillons, dans la limite d'un budget maximal de 60 000 € TTC et sous réserve de l'obtention de cofinancement à hauteur de 50 % minimum, et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du dossier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité cette demande de subvention et autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à Lunel, le 10 juillet 2018.

Pour extrait conforme.

Le Président



Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE  
du BASSIN de L'OR  
10, Chemin des Merles  
34400 LUNEL**

034-2

Accusé de réception

Réception par le préfet le 14/07/2018



Établissement  
Public Territorial

**Bassin  
de l'Or**

SEANCE DU 10 JUILLET 2018 A LUNEL  
DELIBERATION N°3-07-2018

Objet : Conventions avec les EPCI et le SIATEO sur l'entretien des cours d'eau de l'item 2 de la GEMAPI

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
<b>Agglomération du Pays de l'Or</b>	Joëlle JENIN VIGNAUD	présente	Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présent	Michel LAZBERGES
	René CHALOT	présent	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Procuration Mr Montiel	Jacques HELSEN présent
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	présente	Christian ROBERT
<b>Communauté de Communes du Grand Pic St Loup</b>	Jacques GRAU	procuration à Mr Dieulefes	Pierre ANTOINE
<b>Communauté de Communes du Pays de Lunel</b>	Jean Paul ROGER	présent	Angelo GENNAI présent
	Hervé DIEULEFES	présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mme Jenin Vignaud	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	absent	De OLIVEIRA présente
<b>Montpellier Méditerranée Métropole</b>	Jean-Marc LUSSERT	présent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOU	absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr Barral	A EL KANDOUSSI
	Jean Pierre RICO	présent	Pascal KRZYZANSKI
	Stéphanie JANNIN	procuration à Mr Lussert	Régine ILLAIRE
	J. GALABRUN BOULBES	procuration à Mr Rico	
<b>Département de l'Hérault</b>	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	absente excusée	Michaël DELAFOSSE
	V. CALUEBA RIZZOLO	Absente excusée	Gabrielle HENRY
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Roux	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	absente	Jacques RIGAUD
	Yvon PELLET	présent	C. VASSAS MEJRI

034-253401830-20180711-11007201803-DE

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, conformément au règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Réception par le préfet : 11/07/2018

Suite à la délibération du 17 avril de modification simple des statuts du Symbo, notre établissement public est à même de pouvoir assurer différentes missions d'appui à des tiers.

Dans ce cadre et dans l'objectif d'une cohérence des actions de gestion des cours d'eau à l'échelle de leur bassin versant, d'une mutualisation des moyens en les proportionnant aux enjeux dans le but d'atteindre d'une meilleure efficacité de la dépense publique, les collectivités gémapiennes ont prévu de confier au Symbo une mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

En vue de la mise en œuvre opérationnelle de cette mission, la Métropole, la CCGPSL et le SIATEO souhaitent conventionner avec le Symbo.

Un projet de convention a été établi sur l'item 2 (gestion des cours d'eau), avec la Métropole et avec le SIATEO. L'élaboration de la convention avec la CCGPSL, selon les mêmes modalités, est en cours.

Cette convention pluriannuelle s'appliquera à l'exécution des plans de gestion des 5 principaux cours d'eau du bassin versant, dont l'élaboration a été faite en grande partie en régie par le Symbo et est globalement en voie de finalisation. Elle nécessitera ultérieurement, la mise en place d'avenants qui définiront le programme à conduire.

Le Président soumet au comité syndical ces projets de convention en lui demandant de bien vouloir l'autoriser à les signer pour chacune des structures gémapiennes concernées et en lui déléguant la signature des futurs avenants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité cette autorisation de signature pour l'ensemble des conventions et avenants éventuels, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Lunel, le 10 juillet 2018.

Pour extrait conforme.

Le Président,

  
Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE**  
**du BASSIN de L'OR**  
130, chemin de Merles  
34400 LUNEL

034-2

Établissement  
Public Territorial

Accusé de

Réception par le préfet le 11/07/2018

**Symbiose de l'Or**

SEANCE DU 10 JUILLET 2018 A LUNEL  
DELIBERATION N°4-07-2018  
Objet :GEMAPI

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
<b>Agglomération du Pays de l'Or</b>	Joëlle JENIN VIGNAUD	présente	Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présent	Michel LAZERGES
	René CHALOT	présent	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Procuration Mr Montiel	Jacques HELSEN présent
	Bernard GANIBENC Claude DUCHESNE	présent présente	Fabrice PECQUEUR Christian ROBERT
<b>Communauté de Communes du Grand Pic St Loup</b>	Jacques GRAU	procuration à Mr Dieulefes	Pierre ANTOINE
<b>Communauté de Communes du Pays de Lunel</b>	Jean Paul ROGER	présent	Angelo GENNAI présent
	Hervé DIEULEFES	présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mme Jenin Vignaud	Laurent GRASSET
	Erick JUDE Fabrice FENOY	présent absent	J. Maurice MARTIN De OLIVEIRA présente
<b>Montpellier Méditerranée Métropole</b>	Jean-Marc LUSSERT	présent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOUJ	absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr Barral	A EL KANDOUSSI
	Jean Pierre RICO	présent	Pascal KRZYZANSKI
	Stéphanie JANNIN J. GALABRUN BOULBES	procuration à Mr Lussert procuration à Mr Rico	Régine ILLAIRE
<b>Département de l'Hérault</b>	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	absente excusée	Michaël DELAFOSSE Gabrielle HENRY
	V. CALUEBA RIZZOLO	Absente excusée	Cyril MEUNIER
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Roux	Jacques RIGAUD
	Dominique NURIT	absente	C. VASSAS MEJRI
	Yvon PELLET	présent	

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, conformément au règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 11/07/2018

Le schéma d'organisation qui se dessine sur le Bassin de L'Or à court terme, vise majoritairement à exercer en propre la compétence GEMAPI par les EPCI et le SIATEO, tout en confiant par voie de délégation certaines actions au Symbo.

Dans ce cadre, il convient de pouvoir se prononcer sur le mode d'intervention opérationnel du Symbo qui est impacté par la Gemapi dans le double but de poursuivre la démarche de définition d'une organisation possible et cohérente et de rassurer l'équipe technique en lui redonnant une certaine visibilité.

En conséquence, nous avons vu lors du Bureau du 28 Mars dernier ce mode d'organisation possible et les répercussions pour le Symbo, au regard des spécificités de notre territoire comme en particulier, la position de la CCPL et celle du SIATEO. La CCPL, souhaite en effet par analogie avec sa participation au Vidourle, ne pas exercer la GEMAPI en propre et en confier les missions aux EPTB. De même, le SIATEO ne peut exercer actuellement que partiellement cette compétence qu'il détient, en lien notamment avec les digues classées dont il est propriétaire.

Ce Bureau a permis de donner un accord de principe pour une poursuite de la réflexion sur une organisation possible du Symbo pour mener à bien les actions du ressort de la GEMAPI qu'il se verra confier, en complément des missions qui sont assurées en propre par les EPCI et par le SIATEO, sur les bases suivantes :

- Item 1 de la Gemapi (Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique), le Symbo aurait une délégation de mission pour l'élaboration des études relevant de cet Item
- Item 2 (Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac, ou à ce plan d'eau), le Symbo se verrait confier des délégations d'opérations (confer point précédent sur la gestion des cours d'eau)
- Item 5 (Défense contre les inondations et contre la mer), le Symbo interviendrait pour le compte de la CCPL par convention de mission en complément de la mission transférée au SIATEO
- Item 8 (Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines), la régulation des populations de ragondins serait toujours exercée par le Symbo au travers d'une convention de délégation ; le Symbo se verrait également confié par voie de délégation, une mission de gestion des zones humides communales sur le territoire de la CCPL

De ce schéma d'organisation locale, il découle que le Symbo devrait :

- Envisager une réorganisation interne de ses services en spécialisant d'une part un technicien à la gestion des Zones Humides pour le compte de la CCPL (à raison d'un mi-temps) et d'autre part en confortant la mission rivière et milieux aquatiques actuelle en mutualisant à l'échelle du bassin versant une gestion opérationnelle de ces milieux dans le cadre des conventions de délégation prévues à cet effet.
- Envisager sur le court terme de renforcer en priorité la gestion des cours d'eau (ensemble du Bassin versant) par la création d'un poste de technicien travaux milieux aquatiques et prévention des inondations sous forme d'un CDD qui interviendrait à mi-temps sur la mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques et progressivement sur la mise en œuvre du PAPI complet sur le territoire de la CCPL pour son autre mi-temps. Cette organisation pourra être amenée à changer en fonction des décisions qui seront prises sur l'évolution des structures compétentes actuellement.

Les modalités pratiques de mise en place de cette organisation, telles son articulation avec les autres collectivités compétentes en matière de définition des délégations, le calendrier, le montant des dépenses, ..., seront encore à caler dans les prochains mois.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034.053401830.20180711.11067001804.DE  
Par ailleurs, la révision complète des statuts est en cours d'élaboration. Une version de travail est en discussion entre les différents membres. L'objectif est de pouvoir obtenir une version aboutie et partagée le plus rapidement possible afin de la présenter aux services de la Préfecture en amont de tout processus de décision de nos exécutifs respectifs.

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 11/07/2018

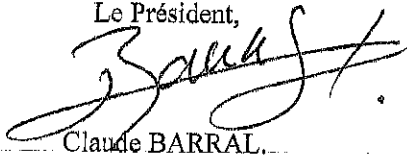
En accord avec l'avis du Bureau, le Président soumet cette proposition d'organisation opérationnelle au Comité Syndical en vue d'une validation de principe afin de poursuivre la démarche dans cette direction et de faire lors d'une prochaine réunion des propositions concrètes à ce sujet (en prenant appui notamment sur la prestation du bureau d'étude ESPELIA).

Le Comité Syndical donne son accord de principe pour poursuivre cette démarche.

Fait et délibéré à Lunel, le 10 juillet 2018.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Claude BARRAL

**SYNDICAT MIXTE**  
**du BASSIN de L'OR**  
130, chemin de Merles  
34400 LUNEL

034-2

Établissement  
Public Territorial

Accusé de réception

Réception

**Symbio de l'Or**

SEANCE DU 10 JUILLET 2018 A LUNEL  
DELIBERATION N°5-07-2018

Objet : Ambroisie

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	présente	Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présent	Michel LAZERGES
	René CHALOT	présent	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Procuration Mr Montiel	Jacques HELSEN présent
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	présente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	procuration à Mr Dieulefes	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	présent	Angelo GENNAÏ présent
	Hervé DIEULEFES	présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mme Jenin Vignaud	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	absent	De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	Jean-Marc LUSSERT	présent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOL	absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr Barral	A EL KANDOUSSI
	Jean Pierre RICO	présent	Pascal KRZYZANSKI
	Stéphanie JANNIN	procuration à Mr Lussert	Régine ILLAIRE
	J. GALABRUN BOULBES	procuration à Mr Rico	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	absente excusée	Michaël DELAFOSSE
	V. CALUEBA RIZZOLO	Absente excusée	Gabrielle HENRY
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Roux	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	absente	Jacques RIGAUD
	Yvon PELLET	présent	C. VASSAS MEJRI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, conformément au règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Réception par le préfet : 11/07/2018

En application du décret ministériel n°2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre les ambrosies (plantes exotiques envahissantes très allergènes), l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Occitanie a mis en place une stratégie de prévention, de surveillance et de lutte contre ces plantes. Dans ce cadre, elle a adressé en 2017 (avec relance début 2018) un courrier à l'ensemble des collectivités (communes, EPCI) du Bassin de l'Or afin que celles-ci définissent un « référent ambrosie » sur leur territoire de compétence. Afin de couvrir au mieux le territoire, il est souhaité un référent par commune.

Le Bassin de l'Or est relativement épargné par la présence de cette plante, quelques signalements existent (Mauguio, Mudaison, Lunel-Viel et Lunel). Par contre, le département limitrophe du Gard est très touché. Le risque d'installation de ces plantes existe donc. Les impacts sanitaires, et indirectement économiques, peuvent être très importants (en Région Rhône-Alpes, très infestée, le surcoût de santé a été estimé à 15 millions d'euros en 2016).

Il paraît pertinent de réfléchir au rôle que pourrait avoir le Symbo dans ce contexte. De par ses missions et sa présence sur le terrain, il pourrait par exemple apporter un appui aux référents communaux, en particulier :

- Participer à la sensibilisation du grand public ;
- Communiquer aux référents communaux d'éventuels nouveaux signalements ;
- Assurer un appui technique pour les actions de lutte (porter à connaissance des différentes méthodes de lutte) et de suivi (point annuel sur la présence de la plante à l'échelle du Bassin de l'Or...).

Le Président soumet cette proposition de positionnement du rôle du Symbo au comité Syndical en vue de son approbation.

Le Président soumet au vote du Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité ce positionnement :

- Participer à la sensibilisation du grand public ;
- Communiquer aux référents communaux d'éventuels nouveaux signalements ;
- Assurer un appui technique pour les actions de lutte

Fait et délibéré à Lunel, le 10 juillet 2018.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Claude BARRAL

**SYNDICAT MIXTE  
du BASSIN de L'OR**  
130, chemin de Merles  
34400 LUNEL



DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	présente	Rogé ANDREO
	Roger MONTEIL	présent	Michel LAZERGES
	René CHALOT	présent	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Procuration Mr Montiel	Jacques HELSEN présent
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	présente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	procuration à Mr Dieulefes	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	présent	Angelo GENNAI présent
	Hervé DIEULEFES	présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mme Jenin Vignaud	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	absent	De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	Jean-Marc LUSSERT	présent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOL	absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr Barral	A EL KANDOUSSI
	Jean Pierre RICO	présent	Pascal KRZYZANSKI
	Stéphanie JANNIN	procuration à Mr Lussert	Régine ILLAIRE
	J. GALABRUN BOULBES	procuration à Mr Rico	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	absente excusée	Michaël DELAFOSSE
	V. CALUEBA RIZZOLO	Absente excusée	Gabrielle HENRY
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Roux	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	absente	Jacques RIGAUD
	Yvon PELLET	présent	C. VASSAS MEJRI

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, conformément au règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Suite, au règlement N° 2016/679 du Conseil de l'Union Européenne, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Et

Vu, le Règlement Général de Protection des Données « RGPD » du 25 mai 2018,

Les collectivités et établissements territoriaux ont obligation en tant que responsable du traitement des données, de désigner un Délégué à la Protection des Données « DPG ».

Le Président du Symbo propose au Comité Syndical de répondre à cette nouvelle obligation en désignant le DPG du Centre de Gestion de l'Hérault, comme étant celui qui sera en charge de cette compétence pour le Symbo.

Le délégué pourra intervenir à plusieurs niveaux :

- Informer et conseiller le responsable des traitements et les agents
- Contrôler et maintenir le niveau de conformité du référentiel RGPD
- Contrôler, analyser et traiter les risques des droits de la personne
- Traiter les risques de la sécurité des données personnelles et participer au traitement des risques de sécurité du système d'information
- Coopérer avec l'autorité de contrôle (CNIL) et être son point de contact.

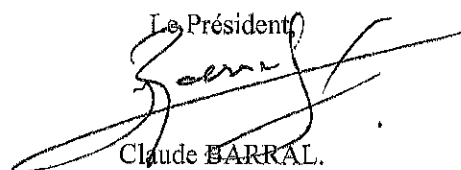
Cette mission, si le Symbo décide de l'attribuer au CDG 34 s traduira par une cotisation annuelle calculée sur la masse salariale.

Le Président soumet cette proposition de mission du CDG34 au Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité cette attribution au CDG 34.

Fait et délibéré à Lunel, le 10 juillet 2018.

Pour extrait conforme.

Le Président  
  
Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE**  
**du BASSIN de L'OR**  
130, chemin de Merles  
34400 LUNEL

SEANCE DU 10 JUILLET 2018 A LUNEL  
 DELIBERATION N°7-07-2018

Objet : Demande de subvention pour la communication sur les avancées agro-environnementales portées sur le territoire du bassin versant de l'étang de l'Or

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	présente	Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présent	Michel LAZERGES
	René CHALOT	présent	Alain FOUCHARAN
	Alain HUGUES	Procuration Mr Montiel	Jacques HELSEN présent
	Bernard GANIBENC Claude DUCHESNE	présent présente	Fabrice PECQUEUR Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	procuration à Mr Dieulefes	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	présent	Angelo GENNAÏ présent
	Hervé DIEULEFES	présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mme Jenin Vignaud	Laurent GRASSET.
	Erick JUDE Fabrice FENOY	présent absent	J. Maurice MARTIN De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	Jean-Marc LUSSERT	présent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAUL	absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr Barral	A EL KANDOUSSI
	Jean Pierre RICO	présent	Pascal KRZYZANSKI
	Stéphanie JANNIN J. GALABRUN BOULBES	procuration à Mr Lussert procuration à Mr Rico	Régine ILLAIRE
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	absente excusée	Michaël DELAFOSSE Gabrielle HENRY
	V. CALUEBA RIZZOLO	Absente excusée	Cyril MEUNIER.
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Roux	Jacques RIGAUD
	Dominique NURIT	absente	C. VASSAS MEJRI
	Yvon PELLET	présent	

034-253401830-20180711-11007201807-DE

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, conformément au règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Réception par le préfet : 11/07/2018

Le Contrat du Bassin de l'Or prévoit des opérations de communication sur l'avancement du programme d'actions et sur les évolutions positives de la profession agricole vis-à-vis de l'eau et l'environnement. Le Comité Syndical du 17 avril 2018 a débattu des différentes avancées environnementales de l'activité agricole avec un avis favorable de lancer une opération de valorisation de ces projets portés sur le bassin versant par la profession agricole et par les collectivités.

Le bassin versant de l'étang de l'Or est très agricole et le plus diversifié du Département de l'Hérault, avec des contextes amont et aval très distincts. La situation évolue doucement, notamment sous l'impulsion des collectivités et des consommateurs : les investissements et les changements de pratiques sont de plus en plus nombreux ces dernières années.

Dans l'objectif de développer cette dynamique agro-environnementale naissante, le Symbo propose de déployer des actions de communication sur ces projets agricoles respectueux de l'environnement.

Les moyens proposés pour cette communication sont :

1. Création d'un film sur le volet agro-environnemental du contrat du Bassin de l'Or
2. Organisation de rencontres entre le grand public et professionnels agricoles, inauguration du film

L'élaboration de ces actions sera réalisée en partenariat avec les 4 EPCI du Bassin de l'Or et avec l'appui de la Chambre d'agriculture via un avenant à la convention-cadre CA34-Symbo.

Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles
Réalisation du film (prestataire) : 10 000 €	- <u>Aides publiques</u> :
Appui technique de la Chambre d'agriculture : 12 000 €	Agence de l'eau : 50 %, soit 12 500 €
Frais divers * : 3 000 €	Région : 0 à 30 %, soit 7 500 € maximum
	- <u>Autofinancement</u> Symbo : 20 à 50 %, soit entre 5 000 € et 12 500 € maximum
Total : 25 000 €	Total : 25 000 €

\* hors contributions éventuelles des partenaires de cette action, qui reste à définir.

Le Président propose de délibérer en faveur de cette demande de subvention pour :

- établir le partenariat avec la Chambre d'agriculture pour la réalisation de ce projet, qui se matérialisera par voie de convention ;
  - réaliser cette opération de communication sur les projets agro-environnementaux du Bassin de l'Or, dans la limite d'un budget maximal de 25 000 € TTC, sous réserve de l'obtention de cofinancement à hauteur de 50 % minimum,
- et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du dossier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité cette demande de subvention et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du dossier.

Fait et délibéré à Lunel, le 10 juillet 2018.

Pour extrait conforme.

Le Président,

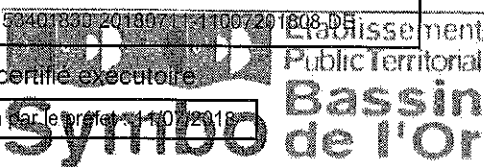
Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE  
du BASSIN de l'Or**  
130, chemin des Merles  
34400 LUNEL

034-250401830-201807141007201808 DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 14/07/2018



SEANCE DU 10 JUILLET 2018 A LUNEL  
DELIBERATION N°8-07-2018

Objet : Demande de subvention pour le poste de chargé de mission PAPI pour l'année 2018

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	présente	Rogé ANDREO
	Roger MONTIEL	présent	Michel LAZERGES
	René CHALOT	présent	Alain FOUCARAN
	Alain HUGUES	Procuration Mr Montiel	Jacques HELSEN présent
	Bernard GANIBENC	présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	présente	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	procuration à Mr Dieulefes	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	présent	Angelo GENNAI présent
	Hervé DIEULEFES	présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Procuration à Mme Jenin Vignaud	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	présent	J. Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	absent	De OLIVEIRA présente
Montpellier Méditerranée Métropole	Jean-Marc LUSSERT	présent	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOU	absent	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	procuration à Mr Barral	A EL KANDOUSSI
	Jean Pierre RICO	présent	Pascal KRZYZANSKI
	Stéphanie JANNIN	procuration à Mr Lussert	Régine ILLAIRE
	J. GALABRUN BOULBES	procuration à Mr Rico	
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	présent	Brice BONNAFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	absente excusée	Michaël DELAFOSSE
	V. CALUEBA RIZZOLO	Absente excusée	Gabrielle HENRY
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Roux	Cyril MEUNIER
	Dominique NURIT	absente	Jacques RIGAUD
	Yvon PELLET	présent	C. VASSAS MEJRI



Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint, conformément au règlement intérieur qui prend en compte les procurations.

Réception par le préfet : 11/07/2018

Pour assurer l'animation, la mise en œuvre des actions et la définition d'une stratégie de prévention des inondations sur le bassin de l'Or déclinée au travers du PAPI (programme d'actions de prévention des inondations), le Comité Syndical a décidé dans sa séance du 23 octobre 2013, de recruter un ingénieur hydraulicien chargé d'animer et coordonner le PAPI. Cette animation est effective depuis le 1<sup>er</sup> mai 2014.

Lors de sa séance du 29 septembre 2016, le Comité Syndical a approuvé le renouvellement de la mise à disposition du Symbo de la chargée de mission jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2020.

Le PAPI d'intention est arrivé à échéance fin 2017 et le projet du PAPI complet a été déposé auprès de la Préfecture le 22 décembre 2017. L'année 2018 a depuis été consacrée à l'instruction du PAPI complet et la préparation de la labellisation effective depuis le 4 juillet 2018.

Tout au long de cette période hors labellisation, le poste de chargée de mission PAPI a été maintenu de façon continue afin de poursuivre l'animation engagée depuis 2014, de ne pas freiner la dynamique instaurée, et d'acheminer le projet du PAPI complet vers la labellisation.

Dans ce cadre, il convient de solliciter les subventions maximales auprès :

- De l'Union Européenne au titre du FEDER, pour l'animation et la mise en œuvre du PAPI sur la période 2018 préalable à la labellisation du PAPI complet,

- De l'Etat, pour ce même poste à compter de la signature de la convention du PAPI.

à hauteur de la dépense prévisionnelle estimée à 60 000 € pour l'année 2018, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles sur la période	Recettes prévisionnelles sur la période
Poste de chargé de mission (salaire chargé et frais de fonctionnement et de structure) – année 2018	Aides publiques : Etat ou Europe (FEDER) = 24 000 € soit 40 %
60 000 €	- Autofinancement Symbo = 36 000 € soit 60 %
Total : 60 000 €	Total : 60 000 €

Le Président propose au Comité Syndical de délibérer en faveur de cette demande de subventions pour la mise en œuvre du PAPI sur l'année 2018, et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du dossier.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité cette demande de subvention et autorise le Président à signer tous les documents relatifs au dossier.

Fait et délibéré à Lunel, le 10 juillet 2018.

Pour extrait conforme.

Le Président

Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE  
du BASSIN de L'OR**  
130, chemin de Merles  
34400 LUNEL